

Dites **OUI**
aux économies d'énergie



Rénover judicieusement,
améliorer votre confort



Dites **OUI** à vos
projets conso

Financer des travaux pour réaliser des économies d'énergie...

➔ De multiples solutions existent pour vous permettre de réduire le coût de l'investissement.

Par exemple :

- Un crédit d'impôt dédié au développement durable en cas d'achat et d'installation d'un seul équipement (régulateur de chauffage, isolation thermique...);
- Une TVA réduite pour des travaux d'isolation, ce taux s'applique dans certaines conditions sur le matériel et la main-d'œuvre...

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'ADEME, l'ANAH ou les Espaces INFO→ÉNERGIE pour connaître en détail les différentes aides mises en place y compris au niveau de votre commune, votre département ou de votre région (cf ci-contre).

➔ **L'Eco-prêt à taux zéro :**
le financement idéal pour les gros travaux visant à améliorer la performance énergétique des logements.



- Vous bénéficiez d'un prêt à taux zéro quel que soit votre niveau de ressources ;
- Vous n'avez pas d'intérêts à payer ;
- Vous pouvez emprunter jusqu'à 30 000 € selon la nature et l'importance des travaux envisagés parmi 2 des 6 catégories prévues.



Exemple pour un Prêt personnel⁽¹⁾ au **TEG annuel fixe de 0 %** : pour 20 000 € empruntés sur 120 mois, 166,67 €/mois. Coût total du crédit de 0 €, hors assurance décès invalidité facultative.

Renseignez-vous auprès de votre conseiller sur le "bouquet de travaux" qui vous permet de bénéficier de l'Eco-prêt et sur les autres aides et financements en faveur des économies d'énergie et de l'environnement.

sans affranchir, Pour en savoir plus, retournez ce coupon sous enveloppe blanche à : **Crédit Agricole Communication Directe - Lettre Contact Libre Réponse 15061 86029 POITIERS CEDEX**

Comment faire des économies d'énergie et améliorer votre confort ?



D'abord, connaître les points faibles de votre habitation et déterminer où intervenir.

C'est l'objet du **DPE** (Diagnostic de Performance Énergétique).

Réalisé par un professionnel certifié, celui-ci vous indiquera :

- la consommation d'énergie de votre logement,
- l'impact de ces consommations sur l'effet de serre,
- les recommandations techniques permettant d'identifier les travaux les plus efficaces à prévoir.

Qui peut vous guider dans vos choix ?

L'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, met à votre disposition sur son site, www.ademe.fr, des informations et des guides pratiques sur la maîtrise de l'énergie, sur la rénovation et la construction de bâtiments, sur les énergies renouvelables...

L'ANAH, Agence Nationale de l'Habitat, informe les propriétaires et les aide à améliorer les logements qu'ils occupent ou qu'ils louent, en particulier pour diminuer leur consommation énergétique. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.anah.fr

Les Espaces **INFO→ÉNERGIE**, réseau mis en place par l'ADEME en partenariat avec les collectivités locales, regroupent des spécialistes qui vous offrent une information gratuite et indépendante sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables.

Je veux en savoir plus sur :

L'Eco-Prêt à taux zéro

Les Prêts Conso du Crédit Agricole

Les Financements Economies d'Énergie

La Carte CARTWIN

Merci d'indiquer le jour et l'heure où vous souhaitez être contacté(e) : à h

Vos coordonnées :

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Votre agence :

Téléphone E-mail



→ → → Contactez votre conseiller à votre agence.

www.ca-tourainepoitou.fr



Avec le Crédit Agricole, Dites OUI à vos projets conso

Les beaux jours arrivent, vos projets fleurissent :
changer de voiture, remplacer un équipement, organiser un voyage, faire des travaux...



→ Opter pour un financement adapté à votre projet

Par exemple, pour financer le véhicule de votre choix, avec votre conseiller, vous décidez de la formule la plus adaptée à votre budget.

En plus, vous profitez de la souplesse de notre offre : différer votre 1^{er} versement de 2 mois, ajuster le montant de vos mensualités voire même reporter gratuitement une échéance.

Le Plus du Crédit Agricole : Roulez tranquille !

Avec notre assurance auto, vous bénéficiez en plus de l'assurance décès invalidité :

- d'une indemnisation supplémentaire en cas de vol ou de destruction totale de votre véhicule
- d'une garantie complémentaire en cas de panne.

→ Un coup de cœur, une envie... utilisez la réserve de crédit⁽²⁾ attachée à votre carte bancaire Cartwin

De multiples avantages :

- Dès le départ, vous choisissez des mensualités sans surprise calculées selon vos revenus avec votre conseiller.
- Vous bénéficiez des options souples pour vos remboursements comme la pause mensualité pendant 1 mois.
- Vous savez toujours où vous en êtes grâce au relevé de compte mensuel ou en suivant votre compte en ligne.

Le Plus du Crédit Agricole :

Avec Cartwin, en plus des services d'assistance du réseau Mastercard, vous bénéficiez de 2 nouveaux services d'assurance innovants pour protéger vos achats en cas de panne et en cas de perte, sans frais supplémentaires.

Pour vous faire plaisir sans déséquilibrer votre budget, faites le point avec votre Conseiller Crédit Agricole. Renseignez-vous sur toutes nos formules de financement en vous connectant sur www.ca-tourainepoitou.fr

→ Retrouvez vos Lettres Contact

dès le début de chaque mois sur :

www.ca-tourainepoitou.fr/lettre-particuliers.html

Ce que vous devez savoir :

L'ensemble des offres est soumis à conditions et à l'acceptation du dossier par le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou.

[1] Coût total du crédit de 0 €, hors assurance décès invalidité facultative, uniquement pour des travaux d'un montant inférieur à 21 500 €. Vous disposez d'un délai légal de 7 jours, ou de 14 jours en cas de vente à distance, à compter de votre acceptation de l'offre, pour revenir sur votre engagement. Ces offres sont soumises à conditions selon la réglementation de l'Éco-prêt à taux zéro en vigueur au 01/04/2009. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou. Prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou. L'Éco-prêt à taux zéro est un engagement du Grenelle de l'Environnement. Il permet de financer la rénovation énergétique des logements, et ainsi de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

[2] Exemple : pour une utilisation unique de votre carte de crédit (possible, en France, dans les magasins spécialement équipés, et hors vente à distance) de 5 000 €, le 16/01/2009, dans le cadre de votre ouverture de crédit renouvelable utilisable par fractions Compte Supplétifs, avec une mensualité le 20 du mois : remboursement à compter du 20/02/2009 d'une durée totale de 39 mois, en 38 mensualités de 160 € et une dernière de 131,05 €. Taux Effectif Global annuel révisable de 14,367 %. Coût total de l'utilisation de 1 211,05 € hors assurance décès-invalidité facultative. Le coût total du crédit dépend du montant et de la durée de son utilisation. Offre valable dans les conditions et limites de vos contrats carte et crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier. Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 7 jours. Prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 18, rue Salvador Allende BP 307 - 86008 POITIERS CEDEX - Siège administratif Boulevard Winston Churchill 37041 TOURS CEDEX - 399 780 097 RCS POITIERS - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 896 - Service Communication - 02 47 39 81 00 - CEP - www.ccp-socotic.com

→ Handicap et Emploi (HECA)

L'association Handicap et Emploi au Crédit Agricole organise un Tour de France des compétences du 6 mai au 2 juillet. Elle installera son **antenne mobile à Poitiers le 9 juin en face du Parc des Expositions et le 10 juin à Tours, Terre-plein Heurteloup** (face à la gare). Venez nombreux découvrir les opportunités de carrières, de stages offerts par le Crédit Agricole. Rendez-vous de 10 h à 18 h. Pour en savoir plus : www.touteslescompetences.fr

→ A vos Agendas

INDRE-ET-LOIRE

→ du 28 mai au 20 juin à Tours

EXPOSITION ESPACE CHATEAUNEUF

A la rencontre des photos d'Elodie Gaillard, sur le thème "Regard sur l'environnement au Brésil". Cette jeune artiste a été bénéficiaire d'une bourse "Envie d'agir" (www.enviedagir.fr), grâce au partenariat du Crédit Agricole. Exposition pendant les heures d'ouverture de l'Agence Crédit Agricole, 73 rue des Halles à Tours.

→ les 5, 6 et 7 juin à Chédigny

FESTIVAL DES ROSES

Rendez-vous pour cette 4^{ème} édition sur le thème de l'Europe. Au programme, des animations concerts, des visites pour le grand public et un concours ouvert aux professionnels.

VIENNE

→ les 5, 6 et 7 juin en Poitou-Charente

RENDEZ-VOUS AUX JARDINS

Une invitation à découvrir les 40 parcs et jardins ouverts en Vienne et de porter un regard sur notre patrimoine.

Le Crédit Agricole participe à cette initiative grâce à sa fondation "Pays de France" qui a contribué à l'aménagement du Parc floral de la Belle à Magné.

Rens. : 05 49 59 06 78 www.parcdelabelle.com

→ du 5 au 13 juin à Châtellerault

JAZZELLERAULT

Cette 16^{ème} édition fera une large place aux couleurs et rythmes du jazz (manouche, électro swing, salsa). Soirée D. Lockwood, le 10 juin.

Le Crédit Agricole, fidèle partenaire du festival apporte son soutien le 12 juin, au concert de Jean Jacques Milteau, l'authentique "souffleur de blues".

Rens. : 05 49 93 03 08 www.jazzellerault.com

Chiffres utiles au 14 avril 2009

Salairé minimum, RMI mensuel, Sécurité sociale : à la date de publication, pas d'évolution par rapport aux chiffres publiés le mois dernier.

Coût de la construction : La loi du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat a modifié l'indice de référence des loyers français (IRL). Le nouvel indice, publié la première fois le 14 février 2008, correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyer. Indice pour le 1^{er} trimestre 2009 **117,70** (+ 2,24 % en un an). Source : Insee au 14 avril 2009.

Le coût de la construction (ICC) peut être encore utilisé pour certains baux commerciaux. Indice **1523** au quatrième trimestre 2008. Insee, date de référence 10/04/2009

Rendements Epargne Logement :

- Plan Epargne Logement (PEL) :
2,50 % hors prime d'épargne ou 3,50 % prime comprise (depuis le 1^{er} août 2003)
- Compte d'Epargne Logement (CEL) :
1,75 % hors prime nets d'impôts, hors contributions sociales (depuis le 1^{er} février 2009)

Indice des prix

Evolution	Mars 09/Fév. 09	Sur 1 an
Tous ménages	▲ +0,2%	▲ +0,3%
Hors tabac	▲ +0,2%	▲ +0,3%

L'indice des prix tous ménages sert au calcul de l'inflation.

Source : Informations rapides de l'Insee du 10 avril 2009.